



# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 06 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala à Carmaux sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 13  
Voix délibératives : 13

**Titulaires présents :** Rolande Azam, André Cabot, Pierre Cahuzac, Sylvian Cals, Jean-Luc Cantaloube, Jean-Claude Clergue, Jean-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Jean-Claude Madaule, Christian Puech, Eric Pujol, Didier Somen

**Suppléant présent avec voix délibérative :** Alain Astié,

**Titulaires excusés :** Sabine Boudou-Ourliac, Philippe Delabre, Thierry Maliet, Marie-Ange Mastain, Marie-Claude Robert, Jean-David Rookx, Valérie Vithe,

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Christian BRUHAT

**Secrétaire de séance :** Guy GAVALDA

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (12 titulaires présents et 1 suppléant) et constaté que le quorum était atteint (13/23).  
Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2019

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 19 décembre 2019, qui est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du Compte de Gestion 2019 et vote du Compte Administratif

#### • Compte de Gestion 2019 :

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le Compte de Gestion 2019 tel qu'il a été établi par Madame le Receveur de la Trésorerie de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

|                | Résultats à la clôture de l'exercice 2018 | Part affectée à l'investissement 2019 | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture de l'exercice 2019 |
|----------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|--|
| Investissement | - 9 333.36                                | 0,00 €                                | 32 678.32 €                 | 23 344.96 €                            |
| Fonctionnement | 162 061.67 €                              | 11 095.36 €                           | 5 906.84 €                  | 156 873.15 €                           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>152 728.31 €</b>                       | <b>11 095.36 €</b>                    | <b>38 585.16 €</b>          | <b>180 218.11 €</b>                    |

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2019.

• **Compte Administratif 2019 et affectation du résultat :**

Jean-Luc Cantaloube est élu président de séance.

Il présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2019, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

| EXECUTION DU BUDGET                            |   |               |            |               |            |
|--|---|---------------|------------|---------------|------------|
|  |   | DEPENSES      |            | RECETTES      |            |
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement                     | A             | 567 825,35 | O             | 573 732,19 |
|  | Section d'investissement                      | B             | 1 476,00   | H             | 34 154,32  |
|  |   | =             |            | =             |            |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1                      | Report en section de fonctionnement (002)     | C             | 0,00       | I             | 150 966,31 |
|  | Report en section d'investissement (001)      | D             | 9 333,36   | J             | 0,00       |
|  |   | =             |            | =             |            |
| TOTAL (réalisations + reports)                 |   | = A+B+C+D     | 578 634,71 | = O+H+I+J     | 758 852,82 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)        | Section de fonctionnement                     | E             | 0,00       | K             | 0,00       |
|  | Section d'investissement                      | F             | 1 019,10   | L             | 0,00       |
|  | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F         | 1 019,10   | = K+L         | 0,00       |
| RESULTAT CUMULE                                | Section de fonctionnement                     | = A+C+E       | 567 825,35 | = O+I+K       | 724 698,50 |
|  | Section d'investissement                      | = B+D+F       | 11 828,46  | = H+J+L       | 34 154,32  |
|  | TOTAL CUMULE                                  | = A+B+C+D+E+F | 579 653,81 | = O+H+I+J+K+L | 758 852,82 |

L'exercice fait apparaître un **excédent de 38 585.16 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 180 218.11 €**.

Il est à noter que les subventions animation-gestion du programme Leader relatives aux exercices 2018 et 2019 (pour un montant de 86 883,78 €) n'ont pas pu être rattachées car nous sommes toujours en attente des conventions d'attribution...

**Didier Somen s'étant retiré et ne participant pas au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte le compte administratif 2019.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats 2019 comme indiqué ci-dessous :

- R002 Excédent de fonctionnement : 156 873.15 €
- R001 Solde d'exécution section d'investissement : 23 344.96 €
- Les RAR (1 019.10 €) seront repris au compte 2184 sur l'opération N°15 (Matériel Informatique et Mobilier de Bureau) en Dépenses d'Investissement

### 3. Cotisation et Budget Primitif 2020

- **Cotisation 2020 des Communautés de Communes**

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2020, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation maintenue à 3,80 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2017), selon la clé de répartition suivante :

| Communauté de Communes      | Population totale INSEE 2017 | Participation 3.80 € |
|-----------------------------|------------------------------|----------------------|
| Monts d'Alban Villefrancois | 6 533                        | 24 825 €             |
| Centre Tarn                 | 11 251                       | 42 754 €             |
| Cordais et Causse           | 4 675                        | 17 765 €             |
| Carmausin - Ségala          | 30 359                       | 115 364 €            |
| Val 81                      | 5 670                        | 21 546 €             |
| <b>TOTAL :</b>              | <b>58 488</b>                | <b>222 254</b>       |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents décide d'approuver les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des membres.

- **Budget Primitif 2020**

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 19/12/19 et sur la base d'une cotisation à 3,80 € par habitant, le Président présente la proposition de budget primitif 2020.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 681 650,15 €
- En recettes de fonctionnement : 681 650,15 € (qui reprend le résultat de clôture 2019 corrigé à hauteur de 156 873.15 €)
- En dépenses d'investissement : 3 019,10 € (avec reprise des restes à réaliser à hauteur de 1019,10 €)
- En recettes d'investissement : 27 950,96 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2020.

### 4. Questions diverses :

- **Mise en place du Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition:**

Une nouvelle ligne d'intervention a été inscrite au budget 2020 à hauteur de 10 000 € au compte 674 « subventions de fonctionnement exceptionnelles » pour pouvoir mettre en place ce fonds en 2020. Cela fait suite aux propositions du Conseil de Développement pour stimuler l'émergence d'initiatives citoyennes, en lien avec le Réseau « Bouge Ton Climat » qui se met en place. Il est demandé au réseau d'établir une proposition de règlement et des modalités de mise en œuvre de ce fonds. Il est en effet indispensable d'avoir une bonne communication, avec un appel à projets, pour permettre à tous les bénéficiaires potentiels de s'y inscrire.

Les modalités de mise en œuvre et de gestion du fonds seront ainsi examinées par le nouveau comité syndical, qui sera constitué après les élections municipales du mois de mars.

## • Premier bilan des programmations et actions 2014-2019

Dans le cadre du bilan du projet de territoire en cours et afin de contribuer à la préparation du nouveau Projet de Territoire 2020-2026, qui servira de base aux nouvelles contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département ainsi qu'à la préparation du nouveau programme Leader, une première analyse des retombées sur notre territoire des programmations 2014-2019 ainsi que des différents programmes mobilisés par le PETR (Leader, Conventions avec l'ADEME, TEPCV...) a été présentée. (voir document ci-joint)

### • Convention de partenariat opération collaborative « Langues de Goulus »

Le projet de résidence et de création d'un spectacle culinaire déambulatoire avec la compagnie « Les Boudeuses » se déploie sur le Carmausin-Ségala et VAL 81 avec l'appui technique de l'Eté de Vaour. Il donnera lieu à deux séries de représentations au mois de juin prochain. Le bureau du PETR avait déjà délibéré pour solliciter le concours de Leader à hauteur de 33 897,08 € dans le cadre d'une opération « à chef de file » par convention entre le PETR et les deux communautés de communes concernées.

Une convention a été établie pour préciser le rôle et les engagements de chaque partenaire. Il est aujourd'hui proposé de délibérer pour approuver la dite-convention avec le plan de financement détaillé par partenaire.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la proposition de convention et le plan de financement prévisionnel détaillé :

| Organisme        | Région           | Département     | Autofinancement appelant du FEADER | FEADER Mobilisé  | Autofinancement non cofinancé | Total            |
|------------------|------------------|-----------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Pôle Territorial | 13 500,00        | 1 000,00        |                                    | 21 750,00        | 4 061,83                      | 40 311,83        |
| Carmausin Ségala |                  |                 | 4 049,05                           | 6 073,50         | 5 218,87                      | 15 341,42        |
| VAL 81           |                  |                 | 4 049,05                           | 6 073,58         | 4 843,05                      | 14 965,68        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>13 500,00</b> | <b>1 000,00</b> | <b>8 098,10</b>                    | <b>33 897,08</b> | <b>14 123,75</b>              | <b>70 618,93</b> |

### • Modification des statuts du Syndicat Mixte AGEDI

A la demande de l'administration, il a été demandé au Syndicat Mixte A.G.E.D.I de revoir ses statuts, pour devenir un Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat. Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

### • Renouveaulement du Conseil de Développement et adaptation des statuts

La question du renouvellement du Conseil de Développement va se poser après les élections municipales.

Il a été constaté que les membres actuels étaient de plus en plus difficilement mobilisables et qu'il était aussi difficile de mobiliser de nouvelles personnes dans le cadre des statuts actuels. En effet, ceux-ci prévoient que les membres du Conseil de Développement (2<sup>ème</sup> collège des acteurs locaux), doivent être proposés par les Communautés de Communes, ce qui paraît assez compliqué...

Aussi, afin de faciliter la mobilisation de nouvelles personnes-ressources, il est proposé de faire un toilettage des statuts actuels et du règlement intérieur du PETR pour permettre un engagement direct de nouvelles personnes.

Il est convenu de demander au bureau actuel du conseil de développement de faire des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur du PETR pour ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Développement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Président, Didier SOMEN



Le secrétaire de séance,  
Guy Gavalda



